

COMMUNE de PUJOLS
Compte-rendu de la séance du
Conseil Municipal du 23 mars 2021

Le 23 mars 2021 à 19 h 00, le Conseil municipal de la Commune de PUJOLS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **M. Yvon VENTADOUX, Maire**.

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2021.

Présents : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, , M. Cédric DA SILVA, Mme Cécile DURGUEIL, M. Pierre SILVA, Mme Pascale LAMOINE, M. Stéphane PASSARD, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, Mme Christine MENAGER, Mme Annick LIBERT, Mme Patricia BRIAND, M. Daniel SIMONET, M. Claude GUERIN, M. Hervé DEFOORT, Mme Sylvie CASTAING, Mme Kadiga KEMMAD, Mme Glwadis BILLARD, M. Pierre CIANFARANI, Mme Josiane VERGA, Mme Charlyse DIONNEAU, M. Marc GALINOU, Mme Muriel ORGIBET, M. Mikaël ROUGÉ.

Procurations : M. Hubert IGER à M. Daniel BARRAU, M. Rémi DUGUÉ à Mme Pascale LAMOINE, M. André BRUNET à Mme Charlyse DIONNEAU.

Secrétaire de séance : Mme Annick LIBERT

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2021 est validé à l'unanimité avec les modifications suivantes :

- Mme VERGA : 2^{ème} page du compte-rendu à savoir « S'agissant des opérations, Madame Verga formule que celles-ci soit plus explicites, ainsi notamment, les investissements concernant l'école – les réaménagements – les panneaux photovoltaïques, etc. – ne sont pas cités » et propose que cette phrase soit remplacée par « Sur le tableau vote par opérations, il conviendrait d'avoir plus de détails pour connaître avec plus de précisions les travaux contenus sous les différents intitulés, à titre d'exemple : les investissements prévus à l'école, les réaménagements des panneaux photovoltaïques, ont-ils tous été intégrés sous l'intitulé Pujols Groupe Scolaire ? »
- Mme DIONNEAU : Avant-dernière page du compte-rendu, à savoir « Le premier, porté par Madame Dionneau, concerne l'absence de programme détaillé de travaux », il est proposé d'ajouter « Mme Dionneau rappelle au nom du groupe d'opposition que cette demande a déjà été formulée et insiste pour obtenir des réponses »
- M. BRUNET : Dernière page, au lieu de « Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE » il est proposé « Après avoir entendu les réticences de l'opposition, au cours de la délibération, le Conseil Municipal, PREND ACTE »

Délibération n° CM.2021/04

Budget communal – Approbation du compte administratif 2020

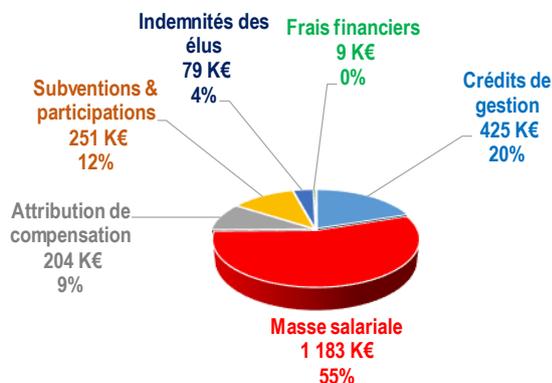
Rapporteurs : M. Cédric DA SILVA et M. Philippe KOPP

Contrairement aux craintes qu'avaient les collectivités locales pour leur budget lors du confinement du mois de mars 2020, elles s'en sont bien sorties financièrement et en particulier les communes peu soumises aux aléas de la fiscalité économique, la taxe foncière étant une fiscalité peu sensible à l'activité des entreprises.

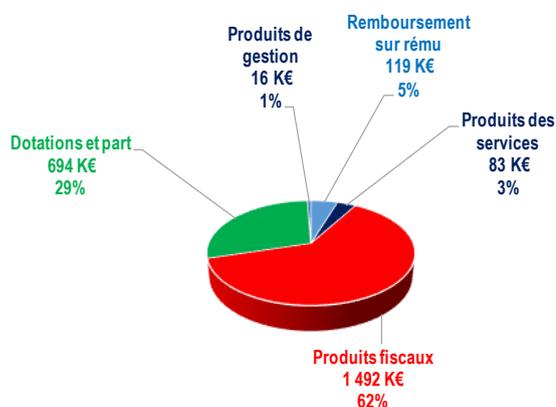
Les ratios du compte administratif de 2020 sont identiques aux ratios de 2019. S'il y a bien eu quelques variations différenciées, les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement sont similaires ce qui aboutit à une épargne brute du même montant.

I - Une épargne brute en légère baisse mais qui se maintient au-dessus des 10 %

PUJOLS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CA 2020 = 2 151 K€



PUJOLS RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2020 = 2 404 K€



FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	var CA20/CA19
Affaires sociales	74 984	65 851	-9 133
Cantine	66 369	54 629	-11 740
Bibliothèque	8 769	7 200	-1 569
Culture	3 855	1 225	-2 630
Ad° générale	29 669	32 058	2 389
Communication	9 584	6 681	-2 903
Etat civil	1 274	431	-844
Elections	399	0	-399
Police	1 461	0	-1 461
Urbanisme	60	147	87
Service financier (+ chap 67)	49 923	51 765	1 842
Ressources humaines	1 688	2 881	1 193
Sports	0	0	0
Direction des Services tech	136 722	153 117	16 395
Evènementiel	2 067	714	-1 353
Services techniques	48 623	48 699	77
Total crédits de gestion (chap 011)	435 448	425 399	-10 048
Masse salariale (012)	1 161 205	1 183 253	22 047
Attribution de compensation (014)	203 663	203 763	100
Subventions & participations (65)	267 531	250 813	-16 717
Indemnités des élus (65)	72 209	78 722	6 513
Frais financiers (66)	11 478	8 786	-2 691
Total dépenses de fonctionnement	2 151 534	2 150 737	-797

La plupart des services enregistrent une baisse d'activité en 2020 liée à la pandémie. Les principaux impacts concernent la fermeture de l'école, les événements culturels annulés.

Les services « ressources » ont continué à fonctionner et remplir leurs missions de base.

S'agissant de la direction des services techniques, l'accent a été mis en 2020 sur l'entretien des espaces verts et des bâtiments (+16 K€).

La masse salariale a été contenue à effectif constant à +1,9 %.

Les subventions aux associations ont été réduites en raison des manifestations qui n'ont pu se tenir.

FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	var CA20/CA19
Remboursement sur rémunération (013)	77 038	118 809	41 771
Produits des services (70 +76 + 77)	123 511	83 074	-40 437
Cantine scolaire	101 981	60 773	-41 208
Centre de loisirs	8 874	12 408	3 534
Droits de places	7 535	3 655	-3 880
Produits fiscaux (73)	1 466 598	1 492 194	25 596
Taxes foncières	1 357 914	1 375 096	17 182
FPIC fonds de prérequisition	66 271	72 096	5 825
Droits de mutation	40 993	44 514	3 521
Dotations et participations (74)	704 769	695 911	-8 859
DGF	423 336	425 186	1 850
Comp taxe habitation	87 577	87 809	232
DSR	58 836	74 927	16 091
Dotation nationale péréquation	62 439	61 002	-1 437
Autres produits de gestion (75)	36 176	16 184	-19 991
Loyers	15 398	10 116	-5 282
Total recettes de fonctionnement	2 408 091	2 406 172	-1 920
Epargne brute (recettes - dépenses)	256 557	255 435	-1 123

Les remboursements sur rémunération couvrent les arrêts maladie, plus nombreux et longs en 2020.

A l'instar des dépenses de gestion, les recettes les plus affectées par la pandémie concernent les produits des services avec une baisse de - 41 K€ (cantine, centre de loisirs, droits de place).

Les produits fiscaux avec +25 K€ sont en hausse de +1,8 %.

Les dotations et participations comptabilisent une baisse liée à la dernière participation de la CAF pour la crèche en 2019.

Les recettes de fonctionnement sont stables.

L'épargne brute diminue légèrement.

II - Un volume d'investissement net totalement autofinancé

Investissements	2 020
SALLE DE RAQUETTES	93 555
CAMION PLATEAU BENNE	45 348
VOIRIE - RUE DE RIBAS	27 101
PANNEAU LUMINEUX	23 460
PLAQUES INTERNET + NUMEROTATION RUES	20 746
COMPLEXE SPORTIF - REPARATIONS	35 107
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	15 627
FRAIS D'ETUDES	14 197
GRUPE SCOLAIRE - ELEMENTAIRE - TRAVAUX DIVERS	11 400
MATERIEL ATELIER	19 259
ESPLANADE DE GUYENNE - PARKING HABITANTS, PORTES	8 612
SALLE SPORTS -ALARME	7 849
BATIMENT - REPARATIONS DIVERSES	7 413
LOGICIEL ADELYCE	5 544
DEV DURABLE - ECLAIRAGE PUBLIC LACASSAGNE	4 694
DEV DURABLE - ESPACES VERTS + RUCHERS ARBORETUM	3 907
DEV DURABLE - MATERIEL	3 813
MOBILIER CENTRE DE LOISIRS	3 083
ALARME ATELIER TECHNIQUE	2 651
DEV DURABLE - PAV : BORNES CAGV + CABANES	2 441
DEV DURABLE - PANNEAU DIDACTIQUE	2 410
MOBILIER- BANCS	2 205
ELEMENTAIRE : INTERPHONE - VISIOPHONE	1 924
SALLE DES FETES - TRAVAUX DIVERS	1 625
MOBILIER REPECTOIRE	1 500
GRUPE SCOLAIRE - MATERNELLE - FILM BIBLIOTHEQUE	1 392

DEV DURABLE -RACCORDEMENT ARBORETUM	1 236
GRUPE SCOLAIRE - CONFORMITE MONTE PLATS	1 133
ACHAT TERRAIN	1 120
MAIRIE - VOLETS ROULANTS (2 BUREAUX)	1 075
MARCHE GOURMAND POINT D EAU	1 013
EGLISE STE FOY - TRAVAUX	840
GRUPE SCOLAIRE - MATERNELLE - INFORMATIQUE	1 674
VOIRIE - PANNEAUX SIGNALISATION	725
ECLAIRAGE PUBLIC	798
DEV DURABLE - ECLAIRAGE PUBLIC	625
GRUPE SCOLAIRE - MATERIEL	798
MARCHES - POUBELLES DE TRIS	260
GRUPE SC PROTEC CHASSIS DORTOIR + SIGNAL ENTREE	107
VIDEO PROJECTEUR MAIRIE	100
BIBLIOTHEQUE - VENTILATION	60
Total dépenses d'investissement	378 427

F.C.T.V.A.	159 789
REMBOURSEMENT DE SINISTRES *	34 708
REMB CNRACL & AUTRES *	21 439
SUBVENTION FFT	25 000
TAXE D'AMENAGEMENT	19 376
DETR 2018 - ADRESSAGE NORMALISE	11 380
ESPLANADE DE GUYENNE - DETR 2019	8 995
GRUPE SCOLAIRE - FIDPR + DETR 2020	1 700
Total recettes d'investissement	282 387

* recettes exceptionnelles de fonctionnement retraitées en investissement

Total net = dépenses - recettes	96 040
--	---------------

L'exercice 2020 se concentre sur la fin des projets du précédent mandat et sur les travaux et interventions courantes.

III – Des ratios de pilotages financiers dans le respect de la trajectoire visée

PUJOLS RATIOS DE PILOTAGE			
	2019	2020	var
Recettes de fonctionnement	2 408 091	2 406 172	-1 920
Dépenses de fonctionnement	2 151 534	2 150 737	-797
Epargne brute	256 557	255 435	-1 123
Taux d'épargne brute	10,7%	10,6%	
dépenses d'investissement	870 851	378 427	-492 424
Recettes d'investissement	439 768	282 387	-157 381
+ Résultat antérieur	1 065 709	841 976	
+ Epargne brute	256 557	255 435	
- Investissement net	431 083	96 040	
- Amortissement de la dette	49 207	50 203	
= Résultat exercice	841 976	951 168	
Encours de dette	610 507	560 304	-50 203
Capacité de désendettement	2,4 ans	2,2 ans	

Les investissements bruts à hauteur de 378 K€, bien couverts par les subventions d'investissements et le FCTVA, ne pèsent sur la section d'investissement que pour 96 K€, déduction faite des recettes d'investissement.

L'épargne brute de 255 K€ qui n'a pas été utilisée en totalité a servi à alimenter le résultat antérieur (951 K€ au 31/12/2020).

L'endettement diminue. Les 560 K€ d'encours de fin d'exercice, rapportés à l'épargne brute, donnent une capacité de 2,2 ans.

Si l'épargne brute est légèrement sous tension, la capacité de désendettement grâce à un faible niveau d'endettement est excellente et offre des marges d'investissement importantes.

A Madame Verga qui s'interroge sur une taxe foncière qualifiée de « peu dynamique », Monsieur Ventadoux et Monsieur Kopp rappellent les trois facteurs possibles d'évolution : la fixation annuelle des taux en conseil municipal, la revalorisation des bases (qui peut être corrélée à l'inflation sur décision de l'Etat), et l'augmentation des habitations sur la commune.

Rappel : Le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 20 voix pour et 6 contre (M. Marc GALINO, Mme Charlyse DIONNEAU et sa procuration, Mme Josiane VERGA, Mme Muriel ORGIBET et M. Mikaël ROUGÉ)

- **APPROUVE** le Compte Administratif tel que présenté.

Le Compte Administratif est disponible en consultation à la mairie.

Budget communal – Approbation du compte de gestion 2020

Rapporteur : M. Cédric DA SILVA et M. Philippe KOPP

Le Trésorier de Villeneuve-sur-Lot, Receveur percepteur de la Commune, a établi le Compte de gestion communal de l'exercice budgétaire 2020.

Ce document, tenu à votre disposition en Mairie aux jours et heures de son ouverture, retrace l'intégralité des opérations de dépenses et de recettes effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 par les services de la trésorerie, en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

Ce Compte de gestion est en tous points conforme au Compte Administratif communal de l'exercice 2020, par ailleurs soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions
(M. Marc GALINOU, Mme Charlyse DIONNEAU et sa procuration, Mme Josiane VERGA,
Mme Muriel ORGIBET et M. Mikaël ROUGÉ)**

- **APPROUVE** le Compte de gestion communal de l'exercice budgétaire 2020 établi par le Trésorier de Villeneuve-sur-Lot, receveur percepteur de la Commune de Pujols.

Monsieur le Maire s'adresse aux membres de l'opposition : il ne comprend pas leur vote. Si les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif sont justes, ce qui est le cas, il ne peut y avoir de vote « sanction ». En porte-parole du groupe, Monsieur Galinou et Monsieur Rougé expliquent qu'au travers de ce vote, il s'agit en fait de contester la politique menée. Si tel en est l'esprit, ce vote critique aurait plus sa place dans le cadre de la délibération relative au budget primitif 2021, souligne Monsieur le Maire.

Le compte de gestion est disponible en consultation à la mairie.

Délibération n° CM.2021/06

Budget communal – Affectation du résultat de l'exercice 2020

Rapporteur : M. Cédric DA SILVA et M. Philippe KOPP

Les données du Compte Administratif de l'exercice 2020 font apparaître les résultats suivants :

• un excédent de fonctionnement de	196 664,22 €
• un excédent de fonctionnement reporté de	796 724,72 €
• soit un excédent de fonctionnement cumulé de	993 388,94 €
• un déficit d'investissement de	87 471,97 €
• un excédent d'investissement reporté de	45 251,12 €
• un déficit des restes à réaliser de	15 519,91 €
• soit un besoin de financement de	57 740,76 €

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il appartient au Conseil municipal de décider de l'affectation du résultat.

La délibération est adoptée sans débat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions
(M. Marc GALINO, Mme Charlyse DIONNEAU et sa procuration, Mme Josiane VERGA,
Mme Muriel ORGIBET et M. Mikaël ROUGÉ)**

- **AFFECTE** comme suit le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :

• résultat d'exploitation au 31 décembre 2020 : excédent	993 388,94 €
• affectation complémentaire en réserve (1068) :	57 740,76 €
• résultat reporté en fonctionnement (002) :	935 648,18 €
• résultat reporté en investissement (001) : déficit	42 220,85 €

Délibération n° CM.2021/07

Fixation des taux d'imposition 2021

Rapporteurs : M. Cédric DA SILVA et M. Philippe KOPP

Pour cette année 2021, il est demandé d'adopter un taux spécifique pour la taxe de foncier bâti eu égard à la réforme en cours sur la taxe d'habitation, et ce conformément à la loi de finances 2018.

En conséquence, pour un choix de maintien de taux d'imposition foncière égaux aux précédentes années, le taux du foncier bâti qui doit être voté doit être augmenté du taux de foncier bâti levé en 2020 par le Département du Lot-et-Garonne, à savoir 27,33 %

Pour le contribuable, la pression fiscale demeure inchangée.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante de voter les taux d'imposition comme suit (*) :

- taxe d'habitation (TH) : 12,10 %
- taxe foncière (bâti) (TFB) : 45,53 % (18,20 % + **27,33** %)
- taxe foncière (non bâti) (TFNB) : 59,93 %

() sous réserve de validation par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.*

Note explicative

Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation

La Loi de finances 2018 a institué un dispositif de dégrèvement progressif des cotisations de taxe d'habitation (TH) pour 80 % des foyers français les moins aisés, portant sur 30 % des cotisations en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. La taxe subsistera sur les résidences secondaires et les logements vacants.

L'année 2021 marquera la suppression en trois étapes de la TH sur la résidence principale pour les 20 % de foyers restant (allègement de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et suppression totale en 2023). Pour les collectivités, la suppression de la TH sur les résidences principales sera donc effective dès 2021. Le produit de la TH sera compensé par :

- Le transfert de la TFPB des départements vers les communes ;
- L'affectation aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), en lieu et place de leur ancien produit de TH, d'une quote-part de TVA nationale ;
- L'affectation aux départements, en compensation de la TFPB, d'une quote-part de TVA nationale.

La délibération est adoptée sans débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- VOTE les taux d'imposition comme suit (*) :

- taxe d'habitation (TH) : 12,10 %
- taxe foncière (bâti) (TFB) : 45,53 % (18,20 % + **27,33** %)
- taxe foncière (non bâti) (TFNB) : 59,93 %

() sous réserve de validation par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.*

Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteurs : M. Cédric DA SILVA et M. Philippe KOPP

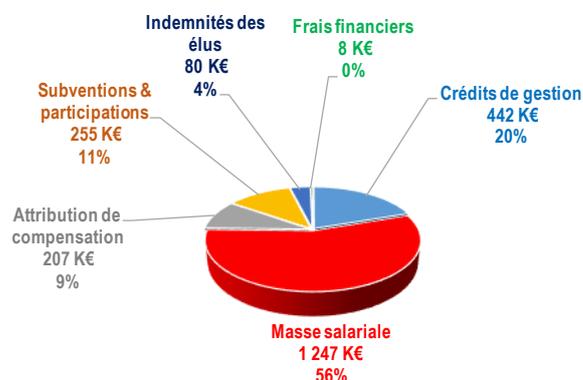
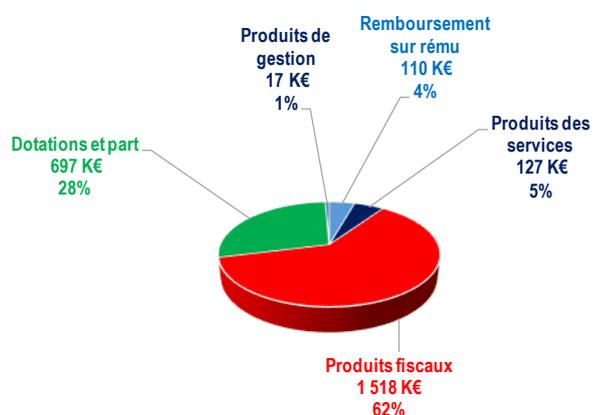
Le budget primitif 2021 est caractérisé par une légère inflexion de l'épargne brute et un volume d'investissement important sans toutefois nécessiter de recourir à l'emprunt. La dette de la commune est faible, ce qui conduit à une très bonne capacité de désendettement.

Les produits fiscaux et les dotations de l'Etat ne sont pas connues à l'heure où ces lignes sont rédigées, ce qui rend les ratios hypothétiques mais, nous le verrons, les prévisions d'évolution sont raisonnables. Les taux des taxes foncières restent inchangés.

L'hypothèse retenue pour la construction de ce budget repose sur une levée des mesures sanitaires à l'été dans le cadre d'une vaccination de masse. Sans être d'un optimisme effréné, cette hypothèse permet aux services de disposer des crédits nécessaires pour fonctionner si d'aventure cette projection se réalisait.

PUJOLS RECETTES DE FONCTIONNEMENT
BP 2021 = 2 468 K€

PUJOLS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
BP 2021 = 2 239 K€



Les grandes masses du budget de la commune reposent essentiellement sur la fiscalité des ménages qui présente les 2/3 des recettes de fonctionnement soit 1,5 M€. La fiscalité des communes de la même strate représentait 44 % de leurs recettes de fonctionnement. C'est une sécurité pour la commune car cette fiscalité n'est pas volatile et progresse à minima sur le rythme de l'inflation ce qui permet de faire face en partie à l'évolution des dépenses.

Ces dernières sont constituées à 56 % de masse salariale (contre 53 % pour la strate). C'est le talon d'Achille de nombre de collectivités qui voient généralement cette dépense évoluer plus rapidement que leurs recettes.

La stratégie consiste donc, à fiscalité constante, à maîtriser l'évolution de la masse salariale afin de maintenir une épargne brute à un niveau suffisant pour investir.

I - Une épargne brute en légère baisse mais qui se situe en dessous des 10 %

FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	var CA20/CA19	BP 2021	var BP01/CA20	
Affaires sociales	74 984	65 851	-9 133	62 241	-3 610	
Cantine	66 369	54 629	-11 740	68 577	13 948	
Bibliothèque	8 769	7 200	-1 569	7 020	-180	
Culture	3 855	1 225	-2 630	3 060	1 835	
Ad° générale	29 669	32 058	2 389	32 618	560	
Communication	9 584	6 681	-2 903	7 489	807	
Etat civil	1 274	431	-844	1 305	874	
Elections	399	0	-399	0	0	
Police	1 461	0	-1 461	2 666	2 666	
Urbanisme	60	147	87	300	153	
Service financier (+ chap 67)	49 923	51 765	1 842	54 296	2 531	
Ressources humaines	1 688	2 881	1 193	7 650	4 769	
Sports	0	0	0	0	0	
Direction des Services tech	136 722	153 117	16 395	146 120	-6 997	
Evènementiel	2 067	714	-1 353	2 225	1 511	
Services techniques	48 623	48 699	77	46 460	-2 239	
Total crédits de gestion (chap 011)	435 448	425 399	-10 048	442 026	16 627	3,9%
Masse salariale (012)	1 161 205	1 183 253	22 047	1 246 635	63 382	5,4%
Attribution de compensation (014)	203 663	203 763	100	207 407	3 644	1,8%
Subventions & participations (65)	267 531	250 813	-16 717	255 353	4 539	1,8%
Indemnités des élus (65)	72 209	78 722	6 513	79 600	878	1,1%
Frais financiers (66)	11 478	8 786	-2 691	7 759	-1 027	-11,7%
Total dépenses de fonctionnement	2 151 534	2 150 737	-797	2 238 780	88 043	4,1%

Les crédits de gestion alloués aux services sont contenus. Si nous les comparons aux dépenses de 2019 qui représente une année « normale », ils évoluent de +6 K€ ce qui correspond à une hausse de +1,5 %.

La principale variation est liée à la reprise de la cantine sur une année pleine qui sera compensée par une évolution de recettes de repas facturées aux familles.

La masse salariale augmente sensiblement en 2021 de +63 K€ en raison d'un besoin de renfort suite à des arrêts maladie du personnel. C'est un poste, nous l'avons dit plus haut, qu'il faudra s'attacher à diminuer sur les prochains exercices.

La variation de l'attribution de compensation est due à l'augmentation de la masse salariale du pôle ressources mutualisé de l'agglomération qui gère les finances et les ressources humaines pour le compte de la commune.

Les subventions aux associations sont contenues en 2021 en raison notamment de la pandémie qui limite leurs activités donc leurs besoins, du moins pour certaines d'entre elles.

Enfin, les frais financiers sont en diminution tant que l'encours de dette le sera également.

Des dépenses de fonctionnement sont en évolution +4,1 % soit + 88 K€.

FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	var CA20/CA19	BP 2021	var BP01/CA20	
Remboursement sur rémunération (013)	77 038	118 809	41 771	110 000	-8 809	-7,4%
Produits des services (70 +76 + 77)	123 511	83 074	-40 437	127 225	44 151	53,1%
<i>Cantine scolaire</i>	101 981	60 773	-41 208	108 814	48 041	
<i>Centre de loisirs</i>	8 874	12 408	3 534	10 000	-2 408	
<i>Droits de places</i>	7 535	3 655	-3 880	3 000	-655	
Produits fiscaux (73)	1 466 598	1 492 194	25 596	1 517 598	25 404	1,7%
<i>Taxes foncières</i>	1 357 914	1 375 096	17 182	1 402 598	27 502	
<i>FPIC fonds de péréquation</i>	66 271	72 096	5 825	72 000	-96	
<i>Droits de mutation</i>	40 993	44 514	3 521	42 000	-2 514	
Dotations et participations (74)	704 769	695 911	-8 859	696 660	749	0,1%
<i>DGF</i>	423 336	425 186	1 850	425 000	-186	
<i>Comp taxe habitation</i>	87 577	87 809	232	88 000	191	
<i>DSR</i>	58 836	74 927	16 091	75 000	73	
<i>Dotation nationale péréquation</i>	62 439	61 002	-1 437	61 000	-2	
Autres produits de gestion (75)	36 176	16 184	-19 991	16 800	616	3,8%
<i>Loyers</i>	15 398	10 116	-5 282	10 800	684	
Total recettes de fonctionnement	2 408 091	2 406 172	-1 920	2 468 283	62 111	2,6%
Epargne brute (recettes - dépenses)	256 557	255 435	-1 123	229 503	-25 932	

Les remboursements sur rémunération sont liés aux arrêts maladie (notamment de longue durée) du personnel communal. En 2020, ces remboursements représentaient 10 % de la masse salariale. Il est prévu une recette moindre du fait d'une réduction des arrêts de travail en 2021.

Les produits des services constatent un rééquilibrage des recettes de repas de la cantine qui dépassent le niveau de 2021 du fait de l'augmentation du nombre d'élèves. Il en va de même pour le centre de loisirs qui connaît une augmentation d'effectif. Par contre, en matière de droits de place, la commune souhaite poursuivre en 2021 le soutien qu'elle a apporté aux commerçants en 2020 notamment lors des marchés fermiers en facturant les droits à hauteur de ceux perçus en 2020.

Les produits fiscaux reposent essentiellement sur la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) dont le taux n'est pas prévu en augmentation pour 2021. La Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales a été totalement supprimée pour 90 % de la population ayant de modestes revenus en 2021. La TH sera totalement supprimée en 2023 sauf pour les résidences secondaires. L'Etat a transféré aux communes la part de TFB des conseils départementaux afin de compenser la suppression de la TH. Les communes ne perdent donc rien dans cette réforme. De plus, elles conservent une dynamique sur les bases et un pouvoir de taux.

La prévision de TFB repose sur une évolution de +2 % en 2021. Soit +25 K€ comme en 2020.

Les dotations de l'Etat sont considérées dans nos hypothèses comme stables.

Le chapitre 75 enregistre essentiellement les loyers perçus (OTGV et Pianothé) ainsi que les locations de salles.

Au global, les recettes de fonctionnement sont estimées en hausse de +62 K€ soit +2,6 %.

PUJOLS RATIOS DE PILOTAGE

	2019	2020	2021	var 21/20
Recettes de fonctionnement	2 408 091	2 406 172	2 468 283	62 111
Dépenses de fonctionnement	2 151 534	2 150 737	2 238 780	88 043
Epargne brute	256 557	255 435	229 503	-25 932
Taux d'épargne brute	10,7%	10,6%	9,3%	

L'épargne brute résulte de la contraction entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.
L'effet de ciseau contracte l'épargne qui se situe en dessous des 10 % que souhaite maintenir la commune.

II - Un volume d'investissement autofinancé

Nat	Libellé compte	RAR 21	BP 21	RAR + BP
2046	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	0	15 627	15 627
2315	CRECHE PUJOLS - TRAVAUX SUR MARCHÉ	712	0	712
		712	0	712
2315	DEV DURABLE - PROJECTEUR LACASSAGNE	7 845	0	7 845
2188	DEV DURABLE - PANNEAU DIDACTIQUE	580	0	580
2188	DEV DURABLE - MATERIEL	185	0	185
		8 610	0	8 610
2188	MATERIEL ATELIER	9 466	0	9 466
		9 466	0	9 466
2152	COMPLEXE SPORTIF - PARKING	4 886	0	4 886
2313	SALLE DE RAQUETTES	856	0	856
		5 742	0	5 742
21318	BATIMENT - REPARATIONS DIVERSES	1 140	0	1 140
		1 140	0	1 140
21534	ECLAIRAGE PUBLIC	1 730	0	1 730
		1 730	0	1 730
2152	VOIRIE - SECURISATION AVENUE DE ST ANTOINE	0	240 000	240 000
2135	PUJOLS - TRAVAUX EGLISE DOUMILLAC	0	100 000	100 000
2158	ECLAIRAGE PUBLIC - ECLAIRAGE LED	0	21 000	21 000
2135	PUJOLS - RENOVATION ATELIER TECHNIQUE	0	20 000	20 000
2158	PUJOLS - TRAVAUX PLUS BEAUX VDF	0	20 000	20 000
2135	PUJOLS - TELECAPTEURS STE FOY	0	14 200	14 200
2158	TRAVAUX ELAGAGE	0	11 200	11 200
2135	PUJOLS - TRAVAUX HALTE JACQUAIRE	0	10 000	10 000
2158	MATERIAUX TRAVAUX ST	0	10 000	10 000
21534	VOIRIE - RESEAU ENEDIS LOGEVIE	9 913	0	9 913
2158	ECLAIRAGE PUBLIC - REPARATIONS	3 913	5 000	8 913
2135	PUJOLS - TRAVAUX DIVERS 2021	0	6 500	6 500
2152	PUJOLS - AMENAGEMENT SECURITE VILLAGE	0	5 000	5 000
21578	VOIRIE - PANNEAUX SIGNALISATION	4 275	0	4 275
21578	VOIRIE - SIGNALIETIQUE PATRIMONIALE	4 008	0	4 008
2158	ECLAIRAGE PUBLIC - HORLOGE ASTRONOMIQUE	0	3 000	3 000
2135	PUJOLS - SACRISTIE ST NICOLAS	0	1 790	1 790
		22 108	467 690	489 798
2031	SALLE DU PALAIS - ETUDE PREALABLE TRAVAUX	0	50 000	50 000
2135	MAIRIE - TRAVAUX DIVERS	0	20 000	20 000
2135	SALLE AMANDIERS - RIDEAU OU STORE VITRINE ENTREE	3 000	3 000	6 000
2135	SALLE CAMBES - REMPLACEMENT CHAUFFE EAU	1 250	0	1 250
2158	MAIRIE - ECLAIRAGE EXTERIEUR SUR BATIMENT	500	540	1 040
2158	MAIRIE - VOLETS ROULANTS (2 BUREAUX)	792	0	792
2135	SALLE NOISETIERS - NETTOY FACADE, REPARATION FUITE	731	0	731
2158	BIBLIOTHEQUE - VENTILATION	0	500	500
2158	BIBLIOTHEQUE - ETAGERES + CHAUFFAGE	0	500	500
		6 273	74 540	80 813
2135	COMPLEXE SPORTIF - REMPLACEMENT VITRAGE	4 000	0	4 000
		4 000	0	4 000
2188	PUJOLS - MATERIEL DIVERS SERVICES TECHNIQUES	0	50 000	50 000
2183	SYSTEME INFORMATIQUE	16 284	2 000	18 284
2184	MOBILIER - BANCS	0	15 000	15 000
2188	PUJOLS - COLOMBARIUM	0	10 000	10 000
2188	PUJOLS - DECORATIONS NOEL	0	2 500	2 500

Nat	Libellé compte	RAR 21	BP 21	RAR + BP
2158	MATERIEL PAV	0	2 000	2 000
2183	MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	0	1 500	1 500
21578	10 BARRIERES DE VILLE + 5 BARRIERES DE CHANTIER	1 500	0	1 500
2183	PUJOLS - DEMATERIALISATION PV	0	1 200	1 200
2184	PUJOLS - MATERIEL DE VOTE	0	1 000	1 000
2188	PUJOLS - DECORATION OCTOBRE ROSE	0	1 000	1 000
2184	PUJOLS - MOBILIER ERGONOMIQUE	0	900	900
2188	PUJOLS - PM DRAPEAUX	0	500	500
2188	APPAREILS PHOTOS AUTOMATIQUES	495	0	495
2184	MOBILIER POSTE DE TRAVAIL CANTINE	0	400	400
		18 279	88 000	106 279
2135	GROUPE SCOLAIRE - TRAVAUX DIVERS	0	114 000	114 000
2135	PUJOLS - TOITURE CANTINE	0	53 000	53 000
2158	ELEMENTAIRE - GRILLAGE PARTIE ANCIENNE	3 000	0	3 000
2135	GROUPE SCOLAIRE - PLAN EVACUATION INCENDIE	2 775	0	2 775
2135	MATERNELLE - FILM PROTECTION FENETRE REFECTOIRE	1 800	0	1 800
2135	ELEMENTAIRE - FILM PROTECTION FENETRES	1 500	0	1 500
2135	ELEMENTAIRE - FILM PROTECTION VITRAGE	1 500	0	1 500
2158	GROUPE SCOLAIRE - INTERRUPTEUR CHAUDIERE BOIS	480	0	480
2188	GROUPE SCOLAIRE - LAVE LINGE	0	400	400
2158	MATERNELLE - CHASSIS DORTOIR + GRILLE DIRECTRICE	368	0	368
		11 423	167 400	178 824
2158	PUJOLS - PHOTOVOLTAIQUE PREAU ECOLE	0	45 000	45 000
2152	DEV DURABLE	0	31 500	31 500
		0	76 500	76 500
2032	PUJOLS - REFONTE SITE INTERNET	0	2 000	2 000
		0	2 000	2 000
2135	PUJOLS - CITY STADE	0	79 000	79 000
2135	PUJOLS - AIRE DE JEUX	0	20 000	20 000
2031	PUJOLS - ETUDE CLUB HOUSE	0	16 000	16 000
		0	115 000	115 000
20422	PUJOLS - SUBV PROPRIETAIRES FACADES	0	20 000	20 000
		0	20 000	20 000
	Total dépenses d'investissement (hors dette)	89 484	1 026 757	1 116 241

Nat	Libellé compte	RAR 21	BP 21	RAR + BP
10222	F.C.T.V.A.	0	130 628	130 628
1321	DETR - SALLE DE RAQUETTES	69 659	25 000	94 659
1321	GROUPE SCOLAIRE - SUBV TRAVAUX DIVERS	0	49 500	49 500
1321	PUJOLS - SUBV SECURISATION AVENUE ST ANTOINE	0	48 000	48 000
1321	PUJOLS - SUBV TRAVAUX EGLISE DOUMILLAC	0	30 000	30 000
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	0	15 000	15 000
1322	ESPLANADE DE GUYENNE - REGION	2 700	0	2 700
1327	ESPLANADE DE GUYENNE - LEADER	1 605	0	1 605
	Total recettes d'investissement	73 964	298 128	372 092
	TOTAL NET = dépenses - recettes	15 520	728 629	744 149

A plus d'1 M€, le budget d'investissement de la commune est ambitieux. Il sera couvert par 33% de recettes d'investissement. Une part importante est consacrée à la voirie avec en particulier la sécurisation de la route de St Antoine (240 K€), des travaux seront réalisés à l'église de Doumillac (100 K€).

D'important crédits sont également attribués à l'entretien des bâtiments communaux, la création d'un city stade, la réfection de l'aire de jeux, la création d'un préau avec panneaux photovoltaïques à l'école, la mise en place de bornes enterrées pour la collecte des déchets ménagers...

III – Des ratios de pilotages financiers dans le respect de la trajectoire visée

PUJOLS RATIOS DE PILOTAGE				
	2019	2020	2021	var 21/20
Recettes de fonctionnement	2 408 091	2 406 172	2 468 283	62 111
Dépenses de fonctionnement	2 151 534	2 150 737	2 238 780	88 043
Epargne brute	256 557	255 435	229 503	-25 932
Taux d'épargne brute	10,7%	10,6%	9,3%	
dépenses d'investissement	870 851	378 427	1 116 241	737 814
Recettes d'investissement	439 768	282 387	372 092	89 705
+ Résultat antérieur	1 065 709	841 976	951 168	
+ Epargne brute	256 557	255 435	229 503	
- Investissement net	431 083	96 040	744 149	
- Amortissement de la dette	49 207	50 203	51 226	
= Résultat exercice	841 976	951 168	385 296	
Encours de dette	610 507	560 304	509 078	-51 226
Capacité de désendettement	2,4 ans	2,2 ans	2,2 ans	

Les investissements bruts à hauteur de 1 116 K€, couverts par les subventions d'investissements et le FCTVA, pèsent sur la section d'investissement pour 744 K€.

Le résultat antérieur dans nos équilibres est utilisé au financement des investissements à hauteur de 566 K€.

L'endettement diminue. Les 509 K€ d'encours de fin d'exercice, rapportés à l'épargne brute, donnent une capacité de 2,2 ans.

Si l'épargne brute est légèrement sous tension, la capacité de désendettement grâce à un faible niveau d'endettement est excellente et offre des marges d'investissement importantes.

Vote par chapitres

Chapitres		BP 2021	Chapitres		BP 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	440 826,00	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	935 648,18
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 246 635,00	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	110 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	207 407,00	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	127 214,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	334 953,00	73	IMPOTS ET TAXES	1 517 598,00
66	CHARGES FINANCIERES	7 759,00	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	696 660,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 200,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 800,00
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	131 759,00	76	PRODUITS FINANCIERS	10,82
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 033 392,00			
	Total dépenses de fonctionnement	3 403 931,00		Total recettes de fonctionnement	3 403 931,00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	42 220,85	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	203 369,18
016	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	51 226,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	226 463,82
020	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	68 000,00	021	VIREMENT 0 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 033 392,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	35 627,00	040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	131 759,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	923 130,42			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 002,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 002,00
	Total dépenses d'investissement	1 125 206,27		Total recettes d'investissement	1 599 986,00

Cette délibération est adoptée sans débat.

**Le Conseil municipal, par 21 voix pour et 6 contre
(M. Marc GALINOU, Mme Charlyse DIONNEAU et sa procuration, Mme Josiane VERGA,
Mme Muriel ORGIBET et M. Mikaël ROUGÉ)**

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 tel que défini ci-dessus.

Le budget primitif 2021 est disponible en consultation à la mairie.

Travaux de réfection de l'église Saint-Pierre-Es-Liens de Doumillac –Adoption du projet

Rapporteur : Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT

Vu l'Ordonnance N° 2015-899 et le Décret N° 2016-360 portant réglementation en vigueur des marchés publics,

Vu le Décret N°2020-893,

Dans le cadre des actions de sauvegarde du patrimoine historique communal, il vous est proposé d'adopter le projet des travaux de réfection de l'Eglise Saint-Pierre-Es-Liens de Doumillac. Ce projet vous a été présenté une première fois pour une demande de subvention DETR - DSIL2021 au Conseil municipal du 16 décembre 2020. Il s'agit désormais d'adopter précisément le projet.

Le diagnostic technique réalisé met en exergue une urgence sans appel. Si le clocher, la toiture et les deux chapelles latérales ont été en partie rebâties au 19^{ème} siècle, cet édifice nécessite encore aujourd'hui d'importants travaux de réfection dont vous trouverez ci-après les lots :

Lot 1 - la menuiserie, pour les travaux au niveau de la sacristie et du chasublier, pour les planchers et plafonds,

Lot 2 - la charpente et la couverture, pour les travaux au niveau du porche, de la chapelle et de la nef,

Lot 3 - la maçonnerie/pierre de taille, pour un remaillage de fissures marquées, pour des remplacements de pierres, un rejointoiement du parement du contrefort, une reprise des appuis et des enduits.

Il est proposé à l'assemblée d'accepter le devis de l'entreprise BOLDINI pour un montant de 80 883,33 € H.T., 97 060 € TTC pour ces trois lots.

Cette délibération est adoptée sans débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le projet de réfection de l'Eglise Saint-Pierre Es-Liens de Doumillac,
- **AUTORISE LE MAIRE** à assurer le suivi administratif, juridique, financier et technique de ce dossier.

Ecole – Travaux d'aménagement 2021 – Adoption du projet

Rapporteur : Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT

Vu l'Ordonnance N° 2015-899 et le Décret N° 2016-360 portant réglementation en vigueur des marchés publics,

Vu le Décret N°2020-893,

A l'école Petit Tour, la Municipalité réalise chaque année des travaux de réfection, de modernisation ou d'économies d'énergie afin que l'établissement puisse accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles. Pour l'année 2021, des travaux urgents ont été identifiés, ce point a déjà été porté à votre connaissance en Conseil municipal du 16 décembre 2021 lors de la demande de subventions DETR - DSIL 2021.

Les travaux projetés pourront être détaillés et allotés comme suit :

Lot 1 - Réfection des toitures et isolation

Lot 2 - Réfection de deux sanitaires – Carrelage, faïence

Lot 3 - Plomberie

Lot 4 - Cantine

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le projet.

Cette délibération est adoptée sans débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les projets de travaux d'aménagement de l'école tels que présentés,

- **AUTORISE LE MAIRE** à assurer le suivi administratif, juridique, financier et technique de ce dossier

**Ecole - Construction d'un préau avec panneaux photovoltaïques –Adoption du projet
Lancement de la publicité**

Rapporteur : M. Le Maire

La Commune de Pujols a reçu une proposition spontanée pour l'installation et l'exploitation d'ombrières solaires photovoltaïques sur un préau, qui pourront être installées sur le site suivant :

Groupe scolaire Georges Gruelles
Rue de Petit Tour
47300 PUJOLS

Ce projet présente plusieurs intérêts pour la commune et son école. En premier lieu, il permet d'agir contre la crise climatique et pour la préservation de l'environnement grâce à la production d'énergie renouvelable. Deuxièmement, il permet d'apporter une protection, quelle que soit la saison, pour les activités ludiques, physiques et sportives des enfants. En ce sens, il répond aux besoins exprimés par toute la communauté éducative.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122.1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la commune pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci doit procéder à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

Cette procédure, qualifiée « d'Appel à manifestation d'intérêt » permet de balayer le territoire et d'examiner les candidatures potentielles pour ce projet.

Sur demande de Monsieur Rougé, il est précisé que les candidatures des entreprises locales seront bien sûr examinées, dans le respect des règles de mise en concurrence.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement ses articles L. 2122-1-1 et L.2121-1-4,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE LE MAIRE** à lancer une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation d'ombrières solaires sur le site du groupe scolaire Georges Gruelles sur la Commune de Pujols, en application de l'article L.2122-1-1 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, consécutivement à la réception par la commune d'une manifestation d'intérêts spontanée telle que définie à l'article L.2122-1-4 du même code.

- **AUTORISE LE MAIRE** à assurer le suivi administratif, technique, juridique et financier de ce dossier.

**Pujols-le-Haut - « Plan Façades et clôtures » – Adoption du projet
et validation du règlement**

Rapporteur : Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT

Vu le code de l'urbanisme,

Dans un objectif de mise en valeur de l'espace public, la Municipalité souhaite s'engager dans une opération d'amélioration du cadre de vie du bourg médiéval (zone identifiée SPR 1). Ce projet consiste à instaurer un plan « Façades et clôtures » sur la période mars 2021-mars 2022, plan qui incitera les propriétaires à valoriser et entretenir leur patrimoine en leur apportant une aide aux travaux.

Les façades et clôtures des immeubles visibles depuis le domaine public participent de manière essentielle à l'esthétique du bourg médiéval, or une partie significative de ces façades et clôtures nécessite des travaux de réhabilitation de la part de leurs propriétaires.

Outre l'apport qualitatif immédiat, les conditions d'attribution du label « Plus beaux villages de France », que détient la commune de Pujols, induisent un niveau d'exigence élevé, l'opération façades et clôtures vise aussi cet objectif.

La procédure consistera pour chaque propriétaire intéressé à déposer un dossier en mairie, dossier qui fera l'objet d'un examen par une commission ad hoc, puis fera l'objet d'un vote en conseil municipal.

Cette délibération est adoptée sans débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la mise en place du « Plan façades et clôtures » pour la période mars 2021-mars 2022,
- **DECIDE DE CREER** un régime d'aide afin de sensibiliser et inciter les propriétaires immobiliers à valoriser et entretenir leur patrimoine,
- **ADOPTE** les conditions du dispositif telles que stipulées dans le règlement figurant en annexe,
- **AUTORISE LE MAIRE** à assurer le suivi administratif, technique, juridique et financier de ce dossier,
- **PORTE** une enveloppe de 20 000 € T.T.C. pour cette opération au budget primitif 2021.

Le règlement du « Plan façades et clôtures » - Mars 2021 - Mars 2022 est disponible en consultation à la mairie.

Charte d'occupation du domaine public à titre commercial – Pujols-le-Haut – Terrasses

Rapporteur : Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT

La charte d'aménagement des terrasses définit un ensemble de prescriptions qualitatives et réglementaires permettant de trouver un point d'équilibre entre, d'une part, les besoins des commerçants en matière d'occupation de l'espace public, et, d'autre part, la vie du village, les impératifs liés à la valorisation de l'espace et du SPR (Site Patrimonial Remarquable), et les préoccupations de sécurité et d'accessibilité.

La charte fixe les règles à respecter pour l'implantation et l'exploitation des terrasses, et ce, dans le respect des différents usages de l'espace public.

L'objectif à terme sera d'avoir une occupation « paisible » de l'espace public, avec une cohérence d'ensemble, tant du côté de la vie quotidienne (partage d'une zone par définition multi-acteurs entre habitants, commerçants, touristes, gens de passage...) que dans les objectifs affichés du SPR, avec notamment une exigence de qualité patrimoniale.

Dès le caractère exécutoire de la présente délibération, chaque commerçant devra impérativement respecter cette charte, qui revêtira un caractère obligatoire. A défaut, le contrevenant s'expose à une contravention de 1^{ère} à 5^{ème} classe.

A Madame Menager, qui s'enquiert de savoir si les terrasses seront plus étendues cette année eu égard aux exigences de distanciation, Madame Lafaye Lambert et Monsieur Ventadoux s'accordent pour affirmer que les aménagements seront réalisés en intégrant les règles en vigueur, avec pour objectif premier de conserver une relation de qualité entre les habitants et les divers acteurs locaux, et de soutenir l'activité des commerces.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ÉMET** un avis favorable à cette charte telle que présentée en annexe,

- **AUTORISE LE MAIRE** à veiller à son application, et, notamment, d'en assurer le suivi, administratif, technique et financier.

La charte est disponible en consultation à la mairie.

Proposition d'adhésion – Fondation du Patrimoine

Rapporteur : Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant la volonté de l'équipe municipale d'entretenir et mettre en valeur son patrimoine, que ce soit le bourg médiéval dans son entièreté, ou des richesses identifiées au niveau des églises des différents hameaux,

Il est proposé à l'assemblée d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Cette adhésion autorisera à la Commune :

- à s'associer à la mission dite « Stéphane Bern »,
- à disposer d'aides pour la préservation du patrimoine ainsi que des outils liés à la recherche du mécénat,
- à bénéficier du réseau existant d'entreprises mécènes,
- à participer à l'Assemblée générale de la Fondation de Paris.

L'adhésion est annuelle, elle est de 230 € T.T.C.

Cette délibération est adoptée sans débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADHERE** à la Fondation du Patrimoine, pour l'année 2021,
- **AUTORISE LE MAIRE** à assurer le suivi administratif, technique, juridique et financier de ce dossier,
- **PORTE les crédits** afférents au budget primitif 2021.

Jardin partagé et pédagogique du Palay
Approbation de la charte et de la convention d'occupation

Rapporteur : Mme Pascale LAMOINE

Dans l'axe 4 du plan communal de développement durable (favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre le territoire et les générations), validé en conseil municipal le 17 novembre 2020, l'action 1 porte sur la création et l'aménagement de jardin pédagogique et partagé, lieu de mixité et d'échanges de savoir-faire.

Un Groupe Action Projet « jardin partagé » a été constitué et propose la mise en place d'une charte et d'une convention d'occupation et d'utilisation du jardin partagé, afin d'établir les règles de fonctionnement.

Un jardin partagé est un espace que se construit et se cultive collectivement. Il implique une concertation et une coopération entre les jardiniers et le porteur du projet : la Municipalité.

Après réflexion et visite de plusieurs espaces par le Groupe Action Projet « jardins partagés », le premier espace se situera au Palay, près du rucher, sur une surface d'environ 100 m².

Chaque « jardinier » devra accepter la charte et signer la convention d'occupation et d'utilisation du jardin qui définit les règles d'occupation et de fonctionnement. Cette convention sera signée par la municipalité, propriétaire du jardin, représentée par le Maire et l'administré, usager du jardin partagé.

Cette délibération est adoptée sans débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la charte des jardins partagés,
- **APPROUVE** ce projet de convention devant intervenir entre les jardiniers et la Commune de Pujols,
- **AUTORISE LE MAIRE** à signer ladite convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant,
- **AUTORISE LE MAIRE** à assurer le suivi administratif, juridique, financier et technique de la présente convention.

Les projets de convention et de charte sont disponibles en consultation à la mairie.

Jardin partagé – Appel à projets 2021 – Demande de subventions

Rapporteurs : M. Daniel SIMONET

Toujours dans le cadre de l'axe 4 du projet communal de développement durable (Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre le territoire et les générations), validé en conseil municipal le 17 novembre 2020, et spécifiquement sur son action 1 portant sur la création et l'aménagement de jardins pédagogiques et partagés, il est proposé de répondre à un appel à projets lancé conjointement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et la Préfecture du Lot-et-Garonne.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en charge du pilotage du volet « Jardins partagés et agriculture urbaine » du plan de relance, a souhaité engager un déploiement plus massif des jardins partagés ou collectifs dès le début 2021. Ce sont ainsi 17 millions d'Euros qui sont fléchés dans le plan de relance pour le développement de jardins partagés ou collectifs (déjà existants ou à créer), dans les zones urbaines ou périurbaines², sur l'ensemble du territoire métropolitain ou ultramarin.

En Lot-et-Garonne, l'appel à projets, coordonné par la Préfecture, est doté d'une enveloppe globale de 70 000 €. L'instruction des dossiers a été confiée à la Direction départementale des territoires.

La municipalité de Pujols souhaite participer à cet appel à projets, en déposant un dossier avant le 31 mars 2021.

Le dossier est en cours de réalisation au sein du GAP « jardins partagés », en lien avec la commission Développement Durable et les services.

Le plan de financement proposé sera le suivant :

-Dépenses d'investissement matériel	3 000 €
-Dépenses d'investissement immatériel	7 000 €
-Total	10 000 €

Le taux de subvention pressenti pour ce dossier est de 50 %.

A Madame Verga et à Monsieur Rougé qui s'inquiètent de la personne qui assurera les formations, Pascale Lamoine précise que l'intention est de recourir aux services d'un autoentrepreneur, ayant travaillé comme salarié pendant de nombreuses années à Horizon Vert. Cependant, elle rejoint Monsieur Rougé dans son analyse et affirme que les jardiniers eux-mêmes seront les premiers formateurs.

Sur demande de Monsieur Rougé, Madame Lamoine met en exergue que le montant maximal engagé par la Commune sur ce projet sera de 5000 €, quel que soit le niveau de subvention obtenu.

Enfin, face à l'inquiétude de Madame Ménager, il est signalé que le matériel sera stocké en abri fermé, pour éviter tout acte de vandalisme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions
(M. Marc GALINOU, Mme Charlyse DIONNEAU et sa procuration,
Mme Muriel ORGIBET et M. Mikaël ROUGÉ)**

- **ADOPTE** le projet ci-dessus présenté,
- **ADOPTE** le plan de financement proposé,

- **AUTORISE LE MAIRE** à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, et de tous les autres acteurs financiers potentiels pouvant aider la Commune à financer cette opération,
- **PORTE** les crédits afférents au Budget communal 2021, pour un montant de 10 000 € T.T.C.

Labellisation Ecocert de la cantine

Rapporteur : Mme Patricia BRIAND.

<http://labelbiocantine.com/le-label-ecocert-en-cuisine/>

Le service restauration de notre groupe scolaire Petit Tour a été labellisé Etablissement Bio Engagé en octobre 2016. Cette reconnaissance a été obtenue car le service de restauration scolaire avait atteint 20 % de produits issus de l'agriculture biologique en valeur d'achat. Depuis 2016, cette démarche qualitative s'est affirmée. Les produits issus de l'agriculture biologique représentent environ 30 % en valeur d'achat. Quand c'est possible, une priorité est donnée aux produits locaux. Les repas sont cuisinés.

Une attention est portée à la réduction du gaspillage alimentaire.

La valorisation des déchets organiques a été mise en place, en cuisine et dans le restaurant scolaire.

L'équipe municipale souhaite franchir un nouveau cap dans la démarche qualitative en demandant la labellisation par l'organisme certificateur Ecocert de notre restaurant scolaire.

Le label Ecocert « En Cuisine » est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective bio. Ce label impose des critères non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement. Il prend en compte les enjeux sociétaux, environnementaux et de santé publique des restaurants collectifs en trois niveaux de labellisation.

Ecocert « En Cuisine » c'est donc une démarche progressive et positive pour les restaurants. Pour obtenir ce label, il faut être contrôlé par l'organisme Ecocert et être conforme aux critères du référentiel.

Quels sont ces critères ?

- des restaurants plus biologiques : pour proposer toute l'année un choix varié de produits biologiques, réduire l'impact des pesticides dans l'assiette et favoriser une agriculture qui préserve l'environnement et la biodiversité.

- des restaurants plus locaux : pour promouvoir les filières courtes et équitables, réduire l'empreinte carbone des menus et créer du lien avec les producteurs bio les plus proches.

- des restaurants plus sains : pour respecter l'équilibre nutritionnel, favoriser la diversité alimentaire, les fruits et légumes de saison, les protéines et aliments de bonne qualité.

- des restaurants plus durables : pour sensibiliser les convives à l'écologie, la lutte contre le gaspillage et limiter les substances toxiques et l'impact de l'activité du restaurant sur l'environnement.

La demande de labellisation a un coût, elle est de 529,46 € HT, 635,35 € T.T.C

Un audit blanc a été également décidé et le montant est de 330 € H.T, 396 € TTC .

L'ajout de l'audit blanc in fine, intervenu après l'examen en commission, interpelle Madame Dionneau. Par ailleurs, Madame Briand et Madame Lamoine spécifient à Madame Verga que la sensibilisation des enfants à la démarche Ecocert s'effectuera notamment par le chef cuisinier (menus expressément qualifiés de « bios », explications données aux enfants dans la ligne de self) , mais aussi par la Directrice de l'ALSH dans le cadre de son activité, et par les enseignants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE LE MAIRE** à s'engager dans la démarche qualitative afin d'obtenir le label Ecocert « En Cuisine » au sein du service de la restauration scolaire du groupe scolaire Petit Tour ;
- **AUTORISE LE MAIRE** à signer le devis correspondant ainsi que toutes pièces s'y rattachant.
- **AUTORISE LE MAIRE** à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier,
- **PORTE** les crédits afférents au budget communal 2021

Pratique sportive -Autorisation d'utilisation de l'espace public

Rapporteur : Mme Cécile DURGUEIL

Il est fait état à l'assemblée de demandes d'auto-entrepreneurs souhaitant pratiquer divers sports de plein air (fitness, cardio, bien-être...) sur le site du Palay.

Il est proposé à l'assemblée d'accéder à cette demande, aux conditions suivantes :

- Garanties professionnelles certifiées
- Droit ouvert uniquement aux entreprises individuelles
- Souscription obligatoire d'une assurance couvrant les risques liés aux biens et aux personnes
- Egalité d'accès en cas de concurrence sur les créneaux horaires
- Amplitude maximale autorisée sur la semaine, toutes prestations confondues : 25h
- Paiement d'une redevance forfaitaire annuelle par auto-entrepreneur :
 - > moins de 10h cumulées par semaine : 100 €
 - > plus de 10h cumulées par semaine : 200 €
- Opération autorisée uniquement sur l'année 2021
- Respect des mesures COVID en vigueur

Un débat s'instaure entre Madame Ménager, Madame Durgueil, Madame Dionneau, Monsieur Simonet et Madame Lamoine, sur le lieu proposé, en l'occurrence Le Palay. Ne vaudrait-il pas mieux Lacassagne ? ou les deux ? ou plus généralement les espaces publics de la commune ? Monsieur Ventadoux resserre le débat en proposant que pour l'heure, soit uniquement examinée la proposition du Palay, tel que stipulé dans la délibération. Il n'exclut pas d'élargir et d'adapter l'offre selon les demandes futures qui pourraient intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE LE MAIRE** à autoriser l'occupation du domaine public du Palay aux entrepreneurs de pratiques sportives (entreprises individuelles) pour la pratique de sports en plein air aux conditions précisées ci-dessus ;
- **AUTORISE LE MAIRE** à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier ;
- **PORTE** les crédits afférents au budget communal 2021.

**Composition des commissions communales
et extra communales permanentes –
Délibération modificative**

Rapporteur : M. Le Maire.

Lors de sa séance du 16 juin 2020, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres des commissions communales permanentes et des commissions extra communales permanentes.

I/ INTEGRATION

Depuis lors, certains élus souhaitent intégrer certaines commissions.

- ❖ Ainsi, Mme Muriel ORGIBET a émis le souhait de siéger aux commissions suivantes :
- Commission des affaires financières, du développement économique de la commune et de l'attractivité de la commune (commission communale permanente) ;
- Commission des affaires sociales et des solidarités (commission extra communale permanente)

Pour rappel, les membres de la Commission des affaires financières, du développement économique et de l'attractivité de la commune sont actuellement les suivants : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Cédric DA SILVA, Mme Cécile BONZON, M. Pierre SILVA, Mme Pascale LAMOINE, M. Stéphane PASSARD, Mme Marie-Hélène MALTAVERNE-BEGIN, M. Daniel SIMONET, M. Hubert IGER, Mme Kadiga KEMMAD, Mme Glwadis BILLARD, M. Pierre CIANFARANI, M. André BRUNET, Mme Charlyse DIONNEAU.

Pour rappel, la Commission des affaires sociales et des solidarités est composée des élus suivants : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, Mme Cécile BONZON, Mme Annick LIBERT, Mme Patricia BRIAND, M. Hubert IGER, M. Hervé DEFOORT, Mme Sylvie CASTAING, Mme Kadiga KEMMAD, Mme Josiane VERGA, M. Mikaël ROUGÉ.

- ❖ Mme Charlyse DIONNEAU souhaite intégrer la commission de la voirie et des réseaux (commission extra communale permanente).

Il vous est rappelé ci-après les élus actuellement membres de la commission de la voirie et des réseaux : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, Mme Cécile BONZON, M. Pierre SILVA, Mme Pascale LAMOINE, Mme Christine MENAGER, Mme Patricia BRIAND, M. Hubert IGER, M. Hervé DEFOORT, M. Marc GALINOU.

- ❖ M. Pierre SILVA et M. Mikaël ROUGÉ souhaitent intégrer la commission communale permanente du personnel.

Il vous est rappelé ci-après les élus actuellement membres de la commission du personnel : M. Yvon VENTADOUX, M. Daniel BARRAU, M. Cédric DA SILVA, Mme Cécile BONZON, M. Daniel SIMONET, M. Hubert IGER, Mme Sylvie CASTAING, Mme Glwadis BILLARD, M. André BRUNET, Mme Josiane VERGA, Mme Charlyse DIONNEAU.

II/ RETRAIT

M. Hubert IGER souhaite se retirer de la commission communale permanente de l'urbanisme.

Pour rappel, les membres de la Commission de l'urbanisme sont actuellement les suivants : M. Yvon

VENTADOUX, Mme Christiane LAFAYE-LAMBERT, M. Pierre SILVA, Mme Pascale LAMOINE, M. Daniel SIMONET, M. Hubert IGER, M. Claude GUERIN, M. André BRUNET, Mme Charlyse DIONNEAU.

Cette délibération est adoptée sans débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **NOMME Mme Muriel ORGIBET** en qualité de membre de la Commission des affaires financières, du développement économique de la commune et de l'attractivité de la commune (commission communale permanente) ;

- **NOMME Mme Muriel ORGIBET** en qualité de membre de la Commission des affaires sociales et des solidarités (commission extra communale permanente) ;

- **NOMME Mme Charlyse DIONNEAU** en qualité de membre de la Commission de la voirie et des réseaux (commission extra communale permanente) ;

- **NOMME M. Pierre SILVA** en qualité de membre de la Commission du personnel (commission permanente) ;

- **NOMME M. Mikaël ROUGÉ** en qualité de membre de la Commission du personnel (commission permanente) ;

- **RETIRE Monsieur Hubert IGER** de la commission de l'urbanisme (commission communale permanente)

**Organisation de la semaine scolaire à l'école maternelle et à l'école élémentaire publique –
Renouvellement de la demande de dérogation**

Rapporteur : Mme Marie-Hélène MALTAVERNE.

Dans le cadre du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, un aménagement du temps scolaire réparti sur 4 jours hebdomadaires a été mis en place pour une durée de trois ans. Sur demande de l'Académie de Bordeaux, il convient de renouveler ou non cette dérogation.

Rappel : L'organisation des 24 h d'enseignement réparties sur 4 jours respectait les principes définis comme suit :

- 6 heures maximum par journée
- 3 h 30 maximum par demi-journée
- pause méridienne de 1 h 30 au moins.

L'enquête auprès des parents et la consultation en conseil d'école ont donné les résultats suivants :

- Parents de l'école maternelle :
 - Sur 135 familles, le vote est le suivant :
 - 84 pour la semaine à 4 jours
 - 7 pour la semaine à 4,5 jours
 - 44 ne se prononce pas
 - 5 enseignants pour la semaine à 4 jours
- Parents de l'école élémentaire :
 - Sur 165 familles, le vote est le suivant :
 - 133 pour la semaine à 4 jours
 - 17 pour la semaine à 4,5 jours
 - 15 ne se prononce pas
 - 7 sur 8 enseignants pour la semaine à 4 jours
- Représentants des parents d'élèves : 5 pour, 2 pour 4J1/2 et 1 NSP (ne se prononce pas)

Considérant que cette temporalité donne satisfaction, tant aux enfants, qu'à l'équipe éducative et aux parents,

Cette délibération est adoptée sans débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DEMANDE** une nouvelle dérogation maintenant l'organisation du temps scolaire sur la base d'une semaine de 4 jours par semaine pour la rentrée scolaire pour une durée de 3 ans, à compter de la rentrée 2021 ;
- **AUTORISE LE MAIRE** à assurer le suivi juridique, administratif et technique de ce dossier.

Marchés dominicaux –Modification des droits de place
Exposants annuels, premier trimestre – Année 2021

Rapporteur : M. Le Maire.

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la décision n°03/2020 relative à l'exonération accordée durant la crise sanitaire ;
Vu les délibérations n°2018/21, 2018/08 ;
Vu la délibération du 11 juin 2013 ;

Considérant que dans le cadre de la loi d'urgence, il avait été procédé à une exonération du droit de place au profit des exposants du marché, par voie de décision, conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Considérant que l'évolution actuelle de la crise sanitaire impacte toujours la situation économique des exposants,

Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de soutenir les exposants du marché en maintenant le dispositif pris précédemment,

Pour rappel les tarifs sont : 15 € le mètre linéaire pour les annuels et 5 € le mètre linéaire pour les trimestriels.

Le dispositif proposé est le suivant :

- abonnement trimestre 1 : gratuité pour les exposants permanents, et les « volants »
- abonnement année 2021 : le tarif est revu à la baisse, il vous est proposé de le fixer à 10 € le mètre linéaire.

Cette délibération est adoptée sans débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **EXONERE** les exposants trimestriels des marchés dominicaux, qu'ils soient permanents ou volants, pour le 1^{er} trimestre 2021,
- **FIXE** le tarif des permanents annuels à 10 € le m² au lieu des 15 €, à titre exceptionnel pour l'année 2021,
- **AUTORISE LE MAIRE** à assurer le suivi juridique, financier, administratif et technique du dossier,
- **PORTE** la modification afférente au budget 2021.

Questions diverses

M. Le Maire :

- Monsieur Lepers, Président de la CAGV, a annulé sa venue programmée pour ce Conseil.
- Présentation et débat sur le Programme Pluriannuel d'Investissements (2020-2026 ; document en pièce jointe).
- Changement de propriétaire pour le fonds de commerce - Le Pianothé.
- U Express est désormais équipé d'un distributeur de billets.
- Ouverture d'une épicerie au Bastidou, changement de coiffeuse au bas de Pujols, près du stade de la Myre-Mory.
- Le Bulletin Municipal (PIM) doit être finalisé fin mars, puis distribué mi-avril.
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) du 23 mars : Pujols s'engagera sur les travaux intercommunaux en faveur de la prévention de la délinquance, la jeunesse et la participation citoyenne.
- Commission Culture : **le 27/03/2021**
- Commission Voirie : **le 31/03/2021**
- Commission Développement Durable : **le 01/04/2021**
- Commission Affaires sociales **le 07/04/2021**
- Date prévisionnelle du Prochain Conseil Municipal : **Le 18/05/2021 à 19h00**

M. SILVA :

- Désignation de correspondants de crise ENEDIS :
 - M. SILVA (Titulaire)
 - M. VENTADOUX (Suppléant)
- Tous les conseillers volontaires sont attendus le 09/04/2021 pour la 2^{ème} journée de nettoyage des ateliers municipaux.

Mme LAFAYE-LAMBERT :

- Point Commission « Les Plus Beaux Villages de France » avec l'accueil le 22/03/21 de Pascal Bernard, délégué qualité au Plus Beaux Village de France.

Mme MALTAVERNE :

- Sur le point COVID Ecole, la maternelle fermée du 09 au 16 Mars 2021 a rouvert en toute sécurité et des tests salivaires ont été effectués à l'école élémentaire. Tous les tests sont revenus négatifs, pour les enfants, les enseignants et le personnel communal.

La séance est levée à 21h45.